



**INSTITUT BELGE DES SERVICES POSTAUX
ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS**

Référence:

**COMMUNICATION DU CONSEIL DE L'IBPT
DU 20 DECEMBRE 2007
CONCERNANT**

**la troisième application du mécanisme de contrôle des prix
de terminaison des opérateurs mobiles qui est fixé
dans la décision de l'IBPT du 11 août 2006 relative au marché 16
et complété par la décision de l'IBPT du 18 décembre 2007**

TABLE DES MATIÈRES

Objet de la communication.....	3
Adaptation des charges MTR.....	3
Considérations juridiques.....	3

OBJET DE LA COMMUNICATION

La décision du Conseil de l'IBPT du 11 août 2006 relative au marché 16 de la terminaison d'appels sur les réseaux mobiles individuels stipule un dispositif de contrôle des prix de terminaison au moyen d'un mécanisme de price cap applicable aux trois opérateurs concernés.

La présente communication vise à appliquer la troisième phase de ce price cap avec une adaptation tarifaire à la date du 1^{er} février 2008 conformément à la décision complémentaire du 18 décembre 2007.

Dans la présente communication, tous les prix sont exprimés en €cent hors TVA.

ADAPTATION DES CHARGES MTR

Le tableau suivant indique, pour chacun des trois opérateurs concernés, les prix de terminaison hors inflation (€cent constants au niveau de décembre 2004) fixés dans la décision complémentaire de l'IBPT du 18 décembre 2007 d'une part et les prix de terminaison réels (€cent courants) tenant compte de la correction appropriée pour l'inflation d'autre part.

	Prix en €cent/minute constants (décision du 18/12/2007)	Prix réels en €cent/minute courants au 1/2/2008
Belgacom Mobile	8,02	8,54
Mobistar	8,84	9,42
Base	10,36	11,03

CONSIDÉRATIONS JURIDIQUES

L'attention est attirée sur le fait que la décision de l'IBPT du 11 août 2006 relative au marché 16 de la terminaison d'appel vocal sur les réseaux mobiles fait actuellement l'objet de différents recours judiciaires introduits auprès de la Cour d'Appel de Bruxelles par les trois opérateurs mobiles concernés.

Michel Van Bellinghen
Membre du Conseil

Georges Deneff
Membre du Conseil

Catherine Rutten
Membre du Conseil

Eric Van Heesvelde
Président du Conseil